

Observation 177 du 07/03/2023

Mesdames, messieurs

Déjà très saturé par des multiples parcs éoliens, le civraisien est encore une fois menacé par ce parc de Brion Saint Secondin. D'autres secteurs ont réussi d'échapper ce fléau néfaste pour la nature, pour la ruralité et pour la prospérité future. Cette saturation visuelle entraîne des périls réels.

En plus, des lacunes dans l'étude du bureau Calidris n'ont pas signalé correctement les impacts et les effets cumulés du projet sur la biodiversité, et l'étude n'a pas suffisamment pris en compte l'état initial du site.

Le dossier du promoteur est aussi défectueux et ne demande pas une dérogation nécessaire pour la destruction des espèces protégées. Les parcs voisins montrent une mortalité significative, même après des mesures de bridage et de réduction.

Je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet.

Respectueusement

Jupiter Sen